

CONTRAT DE LOCATION A LA SEMAINE

RESIDENCE LES 3D

PARC BERTHAULT - 20000 AJACCIO

LOCATAIRE

NOM PRENOM

.....

N° de TELEPHONE

.....

ADRESSE

.....

.....

PRIX DE LOCATION Euros

MENAGE Euros

LOCATION LINGE Euros

TAXE DE SEJOUR Euros

A PAYER SUR PLACE

DATE DE RESERVATION DU AU

PROPRIETAIRE

LOCATAIRE(S)

À

À

le

le

Signature :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DU CONTRAT DE LOCATION

Le contrat de location est conclu par le propriétaire.

Le locataire est responsable du logement pendant toute la durée du bail.

LA CAUTION :

Elle devra être versée au responsable des clés à son arrivée. Elle se monte à 800,00 Euros.

Elle est déposée en espèces et est restituée le jour du départ, déduction faite des éventuels frais supplémentaires ou dégâts constatés.

Un état des lieux et un inventaire seront faits à l'entrée de chaque locataire et seront affichés à l'entrée de l'appartement.

Chaque locataire entrant a l'obligation de contrôler l'état des lieux et l'inventaire. En cas de contestation, le locataire est dans l'obligation de le signaler au propriétaire dès son arrivée.

Si aucune contestation n'a été faite, le propriétaire établira l'état des lieux et son inventaire sur la base de celui de l'entrée.

Les dommages et dégâts occasionnés à l'appartement ou ses environs seront directement facturés.

Le propriétaire recommande au locataire de contrôler auprès de son assureur s'il est bien assuré en responsabilité civile de particuliers.

Le bailleur n'est pas responsable de l'irrégularité des services d'eau, de gaz ou d'électricité de pannes ou d'incidents mécaniques qui pourraient se produire aux appareils ménagers (frigorifère, cuisinière, lave-vaisselle, etc.). Il décline en outre toute responsabilité pour défaut de jouissance ne provenant pas de sa faute ainsi que tout vol qui pourrait être commis chez le locataire.

Le propriétaire n'est pas responsable des dégâts causés par des tiers aux véhicules stationnés sur les emplacements réservés à cet effet.

Les consommations d'eau et d'électricité sont comprises dans le prix de location à concurrence de 50 Euros par semaine, le surplus reste à la charge du locataire.

MODALITES DE PAIEMENT

Le montant du loyer est toujours confirmé à la réservation. En cas de différence par rapport à la liste des prix (soit en raison de modifications de contrat avec le propriétaire, soit en raison des variations des cours du change), est considéré comme prix contractuel celui qui figure sur la confirmation de réservation.

Pour confirmer votre réservation :

Un acompte de 30% vous sera demandé, le solde devant être payé au plus tard 5 (cinq) semaines avant votre séjour.

Pour toute annulation effectuée avant le début du séjour, les frais d'annulation s'élèvent à :

42 jours = 100,00 Euros

30 jours = 50% du loyer

21 jours = totalité du loyer.

L'occupation du logement est strictement limitée au nombre de personnes figurant sur ce contrat. Toute personne en surnombre sera refusée.

Vous êtes attendu entre 16 et 19 heures. Le logement doit être libéré au plus tard à 10 heures le jour de votre départ. Merci de respecter ces horaires.

Pour tous les cas non spécialement prévus dans le présent contrat, les parties s'en réfèrent au Code civil, et plus particulièrement aux dispositions relatives aux usagers locatifs et aux règlements internes. Pour tout conflit qui pourrait naître de l'application et de l'interprétation du présent contrat, les parties font éléction de domicile et de for à Ajaccio.

PROPRIETAIRE

LOCATAIRE(S)

À

À

le

le

Signature :

Signature :